



Anne-Marie COMPARINI
Présidente du Conseil régional
Députée du Rhône

Monsieur le Président de la Commission
Européenne
Direction Générale de l'Energie et des
Transports
Révision du RTE-T
Bureau DM 24 7/16

à l'attention de Mme Martine
GENOUX-STAWIARSKI

Nos réf. : DTCL057311307

Charbonnières, le 29 AOUT 2003

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation que vous organisez sur la révision des orientations communautaires pour le développement du réseau transeuropéen de transport, les résultats du Groupe à Haut Niveau présidé par M.Karel Van Miert ont retenu toute mon attention.

Je note avec satisfaction que les grands enjeux économiques d'une Europe élargie sont bien repérés, ainsi que les objectifs de développement durable et donc de rééquilibrage en faveur des modes de transport autres que la route. Une bonne lisibilité des priorités des services à réaliser est affichée dans la perspective d'un futur réseau de transport européen cohérent.

En outre, je me félicite vivement du fait que, par delà la proposition de sélection des projets prioritaires, le groupe préconise la coordination des investissements nécessaires par des structures ad hoc, ainsi que l'adaptation des instruments financiers de la communauté.

En matière de transport ferroviaire, je suis satisfaite du classement en liste n°1 de la liaison transalpine Lyon-Turin. Le développement d'un « arc sud européen » par l'achèvement du maillon manquant entre Lyon et Turin du corridor transeuropéen n°5 est effectivement essentielle à l'ouverture de l'Europe, élargie à l'Est, vers la façade atlantique et à un rééquilibrage modal des échanges entre d'une part la péninsule ibérique, l'Europe du nord et la France, et d'autre part, l'Italie et l'Europe du sud-est. Les perspectives d'évolution du trafic de marchandises dans la zone sensible des Alpes justifient le classement de cette liaison au titre des premières priorités européennes.

Aussi, je me félicite des propositions relatives à l'accroissement du taux d'intervention financier de la Commission de 10 à au moins 20 % et à la promotion de partenariats public-privé. Ces mesures sont déterminantes pour parvenir à la réunion des moyens de réalisation de la liaison transalpine Lyon-Turin à l'horizon 2015. La Région Rhône-Alpes, ainsi que l'ensemble des collectivités de ce secteur, soutiennent ce projet stratégique et s'emploient à concourir à sa réalisation.

Par delà l'approbation générale des conclusions, je me permets de formuler, dans le cadre de la consultation, quelques remarques complémentaires.

J'ai relevé dans le rapport le constat général de difficultés de coordination des Etats (coordination financière et opérationnelle) sur tous les projets transfrontaliers, et la proposition de travailler sous l'égide de la Communauté Européenne.

Sans préjuger aucunement de la réponse à apporter à une nouvelle structure de pilotage, je souhaite que ces questions soient effectivement examinées et que les Régions frontalières soient concertées pour tout dispositif à mettre en place. Soyez assuré que la Région Rhône-Alpes est prête à prendre toute sa place dans ce type de structure.

Par ailleurs, pour la continuité du réseau Nord/Sud de transport de marchandises entre Rotterdam et Madrid, une attention particulière doit être portée aux couloirs rhodanien et languedocien qui sont en voie de saturation routière à moyen terme.

Le contournement ferroviaire de l'agglomération de Lyon constitue également un maillon essentiel, d'une part au titre de la Magistrale Eco-fret et d'autre part en tant qu'articulation entre deux projets classés prioritaires, la « ligne mixte à grande vitesse Rhin-Rhône » et la liaison « Transalpine Lyon-Turin ».

Concernant le fluvial, il serait intéressant que la Communauté Européenne s'interroge sur une interface fluviale entre les façades maritimes Nord et Sud de l'Europe et sur les projets de réaménagements des infrastructures existantes pour en améliorer les performances et créer ainsi un véritable réseau européen fluvio-maritime Nord/Sud.

D'une manière plus générale, les connexions multimodales des corridors en lien avec les bassins générateurs d'échanges, mériteraient d'être abordées pour une complète appréhension du futur réseau de transport européen.

En souhaitant que ces quelques remarques apportent une contribution à la révision du Réseau Trans-Européen de Transport,

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

A. Polufan